

SÉANCE ORDINAIRE
DU 1^{er} FÉVRIER 2021

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 1^{er} février 2021 à 19h 30 par vidéo-conférence (plateforme ZOOM)

(Décrets 1-2021 du 6 janvier 2021, 2-2021 du 8 janvier 2021 et 59-2021 du 27 janvier maintenant l'état d'urgence sanitaire, ainsi que les arrêtés ministériels s'appliquant jusqu'au 5 février 2021, Santé et Services sociaux)

1. Vérification quorum et ouverture de session

Sont présents :

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1
Monsieur Michel Beauchesne, conseiller siège numéro 2 (19h50)
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3
Monsieur Yves Desrochers, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5
Monsieur Donatien Beaulieu, conseiller siège numéro 6
Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Est également présent, Monsieur Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier, agissant comme secrétaire de l'assemblée

Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h30.

2. **Résolution numéro 21-02-11 adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Pierre Sévigny il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. **Résolution numéro 21-02-12 adoption du procès-verbal de la séance Ordinaire du 11 janvier 2021**

Sur proposition de Monsieur Yves Desrochers il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 tel que présenté.

4. **Résolution numéro 21-02-13 résolution pour approuver les comptes à payer**

Il est proposé par **Monsieur Donatien Beaulieu** et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du **31 décembre 2020** au montant de **15 291,89\$** et en date du **28 janvier 2021** au montant de **35 308.07\$** et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants sont, en décembre : Télébec Ltée (bris de contrat 1 857.07\$) et la Ville de Bécancour (10 339,49\$, approvisionnement en eau potable) ; pour janvier : CIM (logiciel comptable municipal, 5 012,91\$), SPA Mauricie (2 000\$, entente 2021), Excavation FMK (déneigement, 14 822,20\$), réseau biblio (contribution annuelle, 3 393,74\$) et R.I.G.I.D.B.N.Y. (4 229,17\$).

ADOPTÉE

5. Correspondance

La correspondance a été transmise aux élu-e-s

6. Administration et législation

6.1 Déclaration des intérêts pécuniaires

POINT REPORTÉ

6.2 Résolution pour attribution IPC pour rémunération élu-e-s en 2021, conformément au règlement numéro 244

Résolution numéro 21-02-14 Pour déterminer l'augmentation de la rémunération des élus pour 2021 conformément au règlement numéro 244

CONSIDÉRANT que les élu-e-s de la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford ont décidé en 2020 de se doter d'un règlement applicable sur plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 244, décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux a été adopté et indique que l'augmentation des années subséquentes à 2020 serait déterminée par l'IPC (statistique Canada) de l'année précédente (donc 2020 pour la rémunération de 2021), article 8 INDEXATION ANNUELLE POUR ANNÉES SUBSÉQUENTES;

CONSIDÉRANT que l'IPC selon statistiques Canada se situe à 0,7 % pour l'année 2020;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique Fortier et unanimement résolu ce qui suit :

La rémunération de base pour la mairesse passe à 5 586,48\$ en 2021 et celle d'un conseiller passe à 1873,08\$ annuellement;

L'allocation de dépenses de la Mairesse passe à 2 792,64\$ en 2021, alors que celle d'un conseiller passe à 936,48\$ annuellement;

Ces modifications s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2021;

Le règlement numéro 244, décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux s'applique intégralement pour les autres dispositions.

ADOPTÉE

6.3 Renouvellement des adhésions à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Résolution numéro 21-02-15 Pour autoriser l'adhésion de notre Directeur général et de notre secrétaire-trésorière adjointe à l'ADMQ

CONSIDÉRANT les besoins grandissants d'information et de formation pour nos employés administratifs et nos gestionnaires;

CONSIDÉRANT que l'ADMQ est active et est une source d'information et de formation importante dans le milieu municipal;

CONSIDÉRANT que l'ADMQ offre un programme d'assurances pour nos fonctionnaires cadres;

Il est proposé par Monsieur Christian Desrochers et résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’autoriser l’adhésion de Madame Josée Dubois, secrétaire-trésorière adjointe et de Monsieur Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier à l’ADMQ;

D’autoriser la dépense pour ces adhésions et de défrayer les coûts d’assurance pour notre Directeur général, au coût total de 1476,52\$;

D’autoriser également la participation de Monsieur Daniel René au colloque de son Association et d’en défrayer les coûts d’inscription et les frais de subsistance;

Que ces dépenses soient comptabilisées à même le budget annuel d’opérations.

ADOPTÉE

6.4 Nomination des maires suppléants et rôles des élus vs comités pour 2021

Résolution numéro 21-02-16 Nomination du maire suppléant et des membres des différents comités

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de nommer les maires suppléants pour l’année 2021;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de nommer les membres du Conseil à différents comités et d’en créer de nouveau;

Il est proposé par Monsieur Christian Desrochers et résolu à l’unanimité des conseillers présents

De nommer les personnes suivantes au poste de maire suppléant pour une période de deux mois selon l’ordre suivant :

Monsieur Pierre Sévigny	janvier et février
Monsieur Michel Beauchesne	mars et avril
Madame Monique Fortier	mai et juin
Monsieur Yves Desrochers	juillet et août
Monsieur Christian Desrochers	septembre et octobre
Monsieur Donatien Beaulieu	novembre et décembre

De créer un comité Ressources humaines et de nommer à ce comité Messieurs Pierre Sévigny et Christian Desrochers, Madame Ginette Deshaies, faisant d’office partie de ce comité;

De nommer selon le comité les personnes suivantes :

Bibliothèque municipale :	Monsieur Donatien Beaulieu
Voirie municipale :	Monsieur Michel Beauchesne
	Monsieur Yves Desrochers
Comité MADA :	Madame Monique Fortier
Comité culturelle de la MRC :	Madame Monique Fortier
Comité environnemental Lac Rose :	Madame Ginette Deshaies (observatrice)
	Monsieur Yves Desrochers (substitut)
Association de mise en valeur de La rivière Gentilly :	Madame Ginette Deshaies (administratrice)
RIGIDBNY :	Madame Ginette Deshaies (administratrice)

Monsieur Michel Beauchesne
(substitut)

ADOPTÉE

7. Suivi de dossiers

- 7.1 Résolution pour autoriser la signature de l'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Bécancour

Résolution numéro 21-02-17 Pour entériner l'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Bécancour

CONSIDÉRANT l'importance à accorder aux citoyens vivant en situation d'insalubrité sur le territoire de la MRC de Bécancour ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'approfondir les rôles de chacune des organisations et leur volonté de collaborer lors de situations d'insalubrité ;

CONSIDÉRANT que chaque organisation intervient dans les limites de ses moyens et de ses responsabilités et donne accès à des services d'aide aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité et à leur entourage ;

CONSIDÉRANT l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d'insalubrité ;

CONSIDÉRANT la préoccupation de la Table de concertation services sociaux généraux de mettre de l'avant des initiatives favorisant l'amélioration des conditions de logement des résidents et des résidentes de la MRC et, par conséquent, l'implantation du projet de soutien « *Ensemble et bien logé !* » au sein de la MRC de Bécancour ;

CONSIDÉRANT la volonté des partenaires du territoire de la MRC de Bécancour de mieux coordonner leurs actions pour agir de façon concertée dans le cas de situations d'insalubrité, et cela, au bénéfice des individus, de l'entourage et, ultimement, de l'ensemble de la communauté ;

Il est proposé par Monsieur Pierre Sévigny et résolu unanimement :

Que la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford adhère à l'entente régionale de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations;

Que Madame Ginette Deshaies, Mairesse et Monsieur Daniel René, Directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

- 7.2 Résolution pour accepter le rapport annuel 2020 pour les activités reliées au schéma de couverture de risques

Résolution numéro 21-02-18 Résolution pour accepter le rapport annuel 2020 pour les activités reliées au schéma de couverture de risques

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, depuis la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, un rapport annuel doit être complété sur les activités municipales en ce domaine;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

CONSIDÉRANT que ledit rapport a été soumis aux membres du Conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Fortier et unanimement résolu,

D’accepter le rapport annuel pour l’année 2020 des activités municipales en sécurité incendie, tel qu’il sera déposé au Conseil des maires le 17 mars 2021.

ADOPTÉE

7.3 Résolution pour dons du vieux rayonnage et meuble de bibliothèque

Résolution numéro 21-02-19 Pour faire don du vieux rayonnage et meuble de la bibliothèque

CONSIDÉRANT la demande de la Bibliothèque de la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste et de Madame Carmen Bilodeau, bénévole à la bibliothèque de Sainte-Marie-de-Blandford

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut se départir de ces items;

CONSIDÉRANT les exigences de la Santé publique en matière de télétravail;

Il est proposé par Monsieur Donatien Beaulieu et unanimement résolu :

De faire don du vieux rayonnage de bibliothèque à la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste;

De faire don du vieux bureau de la bibliothèque à Madame Carmen Bilodeau, bénévole responsable de la bibliothèque.

ADOPTÉE

7.4 Demande d’aide financière pour remplacement système de chauffage au mazout du bureau municipal

Résolution numéro 21-02-20 pour autoriser le Directeur général à faire une demande d’aide financière dans le cadre du programme ÉcoPerformance du Ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

CONSIDÉRANT les problèmes rencontrés dans la dernière année avec le système de chauffage au mazout au bureau municipal;

CONSIDÉRANT l’âge de ce système;

CONSIDÉRANT qu’il existe un programme d’aide financière visant à diminuer les gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge qu’il y a lieu de modifier le système de chauffage et de le remplacer par des unités, et de chauffage, et de climatisation à énergie électrique, incluant des unités de type thermo pompes, tel que suggéré par M. Patrick Milot de Réfrigération Bécancour;

Il est proposé par Monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu :

De mandater le Directeur général, Monsieur Daniel René pour faire et pour signer au nom de la Municipalité la demande d’aide financière dans le cadre du programme ÉcoPerformance du MERN;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

Que la Municipalité s’engage à respecter les exigences du programme dont celle visant à laisser en place et fonctionnelle pour une période minimale de 10 ans et déclare qu’il n’y a aucune autre aide provenant d’autres sources pour ce projet.

ADOPTÉE

8. Aqueduc & égout

8.1 Résolution pour appel de proposition pour analyser la situation au niveau de l’eau potable pour le secteur du lac Rose

Résolution numéro 21-02-21 Pour aller en appel de propositions et donner le mandat de préparer cet appel de propositions pour analyser et conseiller la Municipalité pour une amélioration durable du réseau d’eau potable du secteur du lac Rose

CONSIDÉRANT qu’à la suite de plusieurs actions mises de l’avant et visant l’amélioration de la situation pour le système d’approvisionnement et de distribution d’eau potable pour le secteur du lac Rose, nous peinons à rencontrer les normes du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déjà dépensé des sommes importantes et que des travaux sont toujours à réaliser pour arriver à colmater les brèches, sans savoir si un autre problème apparaîtra;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’analyser la situation dans son ensemble et de trouver une solution durable pour l’optimisation de l’approvisionnement et la distribution de l’eau potable de ce secteur;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Sévigny et unanimement résolu :

De mandater Techni-Consultant pour préparer un appel de proposition pour connaître l’état de la situation et avoir en main des options de solutions plus durables (coût maximal de 750\$ plus taxes applicables);

Que les firmes Stantec inc. et Avizo Experts-Conseils soient approchés pour cet appel de proposition;

ADOPTÉE

8.2 Résolution pour autoriser le paiement de la facture de la Ville de Bécancour pour l’eau potable, secteur villageois

Résolution numéro 21-02-22 Pour autoriser le paiement de la facture de la Ville de Bécancour pour l’eau potable, secteur villageois

CONSIDÉRANT l’entente entre la Ville de Bécancour et la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford pour l’approvisionnement en eau potable de notre secteur villageois;

Il est proposé par Monsieur Michel Beauchesne et unanimement résolu

D’autoriser le paiement de la facture de la Ville de Bécancour pour l’approvisionnement en eau potable pour la période de juillet à décembre 2020 au montant de 10 339,49\$, budget d’opérations 2020.

ADOPTÉE

9. Voirie municipale

9.1 Résolution pour appel d’offres chemin des Cyprès partie sud avec Saint-Sylvère

Résolution numéro 21-02-23 **Pour autoriser un appel d’offres public pour des travaux de voirie sur le chemin des Cyprès**

CONSIDÉRANT la Programmation TECQ 2019-2023 présentée et acceptée en 2020 par le Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que la portion de route visée est partagée avec la Municipalité de Saint-Sylvère;

CONSIDÉRANT l’accord conclu avec la Municipalité de Saint-Sylvère, résolutions 2020-07-115, 2020-08-129 et 2020-12-218;

CONSIDÉRANT le mandat donné à Génicité, résolution numéro 20-08-126;

Il est proposé par Monsieur Yves Desrochers et unanimement résolu :

De mandater Monsieur Daniel René, Directeur général à prendre en charge avec les intervenants déjà mandatés l’appel d’offres public pour la réalisation des travaux de voirie, conjointement avec la Municipalité de Saint-Sylvère, sur le chemin des Cyprès;

D’autoriser Monsieur René à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relié à la réalisation de la présente résolution et selon les budgets établis;

Que les dépenses admissibles soient soumises au programme TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

9.2 Résolution pour appel d’offres public pour divers travaux de voirie : rang des Bocages, route des Bosquets/Prévert et Pionniers (route 226) et pionniers Sud

Résolution numéro 21-02-24 **Pour autoriser l’appel d’offres public pour divers travaux de voirie sur le territoire de la Municipalité**

CONSIDÉRANT que les travaux de remplacement de ponceaux sur le rang des Bocages, la réfection de la chaussée sur la route des Pionniers Sud et sur la route 226 ont été jugés prioritaires par le Conseil;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles à de l’aide financière les programmes TECQ 2019-2023 et les programmes du Ministère des Transports (MTQ) reliés au PIIRL;

CONSIDÉRANT le mandat donné à Stantec Experts-Conseils, résolution numéro 20-10-154;

Il est proposé par Monsieur Michel Beauchesne et unanimement résolu :

D’autoriser l’appel d’offres public pour les travaux mentionnés ci-haut sous la responsabilité de Stantec et la supervision de Daniel René, Directeur général et représentant de la Municipalité;

D’indiquer dans l’appel d’offres que les travaux à réaliser, subventionnés, par le programme PIIRL, RIRL ou AIRRL, selon le cas, seront réalisés

conditionnellement à l'obtention d'une aide financière dans le volet attaché aux travaux à réaliser;

D'autoriser Monsieur Daniel René, Directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire pour la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉE

9.3 Résolution pour appel d'offres public pour la construction d'un entrepôt municipal

Résolution numéro 21-02-25 Pour autoriser l'appel d'offres public pour la construction d'un entrepôt municipal

CONSIDÉRANT le vœu du Conseil de construire un nouvel édifice pour remplacer le vieux bâtiment au 989 route des Blés-d'Or, de façon à avoir un entrepôt fonctionnel, esthétique et facilitant le travail de nos employés;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière faite à même le programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

CONSIDÉRANT le mandat donné à Michelle Côté, Architecte pour la réalisation des plans et devis et documents d'appel d'offres;

Il est proposé par Monsieur Pierre Sévigny et unanimement résolu :

D'autoriser l'appel d'offres public pour la construction d'un entrepôt municipal sur le terrain du 989 route des Blés-d'Or selon les plans et devis préparés par Michelle Côté Architecte et l'implantation présentée au Conseil, et ce, conditionnellement à l'obtention de l'aide financière du programme RÉCIM;

De mandater Monsieur Daniel René, Directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire à la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉE

10. Urbanisme

10.1 Point reporté : dépôt du rapport des inspecteur-trices

11. Varia

12. Période de questions

13. Ajournement ou levée de l'assemblée

Résolution numéro 21-02-26 l'agenda étant écoulé, l'assemblée est levée sur proposition de Monsieur Donatien Beaulieu à 20h04

SIGNÉ, Ginette Deshaies
Ginette Deshaies, Mairesse

SIGNÉ, Daniel René
Daniel René, Directeur général et Secrétaire-trésorier